

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 septembre 2015

Le conseil municipal, régulièrement convoqué s'est réuni le 18 septembre 2015 à 18h30 dans la salle du conseil municipal de la Mairie, sous la présidence de Rolland BALBIS, maire

Présents : Jean-Louis ROUX, Rose- Marie ESCARRAT, Élisabeth BALBIS, Bertrand BUTIN, Anne-Marie DEBORRE, Martine FAYAUBOST, Sylvie NICOLLE, Joëlle SWANET et Vincent VAGH

Absents ayant donné procuration : Brice DELAHOUCHE à Élisabeth BALBIS, Lydie CLIQUET à Vincent VAGH, Pierre CONSTANS à Rolland BALBIS, Yves VACCARI à Martine FAYAUBOST.

Absent : Christophe GUIOL

Secrétaire de séance : Vincent VAGH

A l'ouverture de la séance, 10 membres sont présents, le quorum étant atteint, la séance est ouverte. Le procès verbal du conseil municipal du 26 juin 2015 est adopté à l'unanimité.

SYMIELECVAR : Adhésion des communes des Arcs sur Argens et Trans en Provence

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le comité syndical du SYMIELECVAR a délibéré favorablement le 30 juin 2015 pour l'adhésion des communes des ARCS SUR ARGENS et TRANS EN PROVENCE au SYMIELECVAR, en tant que communes indépendantes. Il indique que conformément à l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales et la loi numéro 2004-809 du 13/08/2004, les collectivités adhérentes doivent entériner cette nouvelle demande.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés accepte l'adhésion au SYMIELECVAR des communes des ARCS SUR ARGENS et TRANS EN PROVENCE, en tant que communes indépendantes.

Motion relative à la baisse des dotations :

Jean-Louis ROUX, 1^{er} adjoint, indique que le Président de l'association des Maires de France (AMF), François BAROIN, alerte les collectivités locales sur les conséquences de la baisse massive et brutale des dotations de l'État dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017. Il donne lecture de la motion de soutien aux demandes portées par l'AMF et la soumet au vote du Conseil Municipal.

La motion est votée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Il précise qu'il participera au rassemblement des Maires et des élus le samedi 19 septembre à Draguignan pour manifester contre cette mesure de baisse des dotations.

Décision Modificative :

Sur proposition de Jean-Louis ROUX, 1^{er} adjoint, le conseil municipal adopte à l'unanimité des membres présents et représentés les décisions modificatives suivantes :

| Désignation | Dépenses | | Recettes | |
|---|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| INVESTISSEMENT | | | | |
| D-2138-201202 : Falaise du Barry | 10 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| D-2138-201506 : Acquisition matériel divers | 0,00 € | 1 900,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| D-2152-201505 : Travaux sur bâtiments communaux | 0,00 € | 1 800,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| D-2158-201506 : Acquisition matériel divers | 0,00 € | 14 500,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| D-2188-201503 : Ecole et cantine : Matériel et mobilier | 0,00 € | 2 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles | 10 000,00 € | 20 200,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| D-2313-201301 : Maison Roux : travaux | 10 200,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| TOTAL D 23 : Immobilisations en cours | 10 200,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| Total INVESTISSEMENT | 20 200,00 € | 20 200,00 € | 0,00 € | 0,00 € |

Ces décisions modificatives portent sur l'achat d'un abri de jardin pour 1 900 €, la mise en place d'une rambarde pour sécuriser le pont qui conduit aux grottes pour 1 800 €, un glutton qui permet l'entretien de la place du village et des rues pour 14 500 € et l'achat d'un congélateur professionnel pour la cantine pour 2 000 €.

Martine Fayaubost demande à quoi va servir cet abri de jardin. Monsieur le Maire précise que cet abri est mis à la disposition du garde pour entreposer ses affaires.

Les crédits nécessaires sont pris dans les opérations « Falaise du Barry » et « Rénovation de l'immeuble Roère » car ces opérations sont terminées et qu'elles ont coûté moins cher que les prévisions.

Audit service eau et assainissement :

Après avoir précisé que l'audit réalisé par le cabinet Hydreaux Consult a été adressé à chaque élu préalablement à la réunion du conseil. Le Maire rappelle qu'aucune conciliation n'est possible avec la SEERC qui ne respecte pas le contrat malgré les 2 tentatives au tribunal administratif.

En prévision de la rupture du contrat il est nécessaire de faire réaliser un audit sur le matériel et les réseaux dans les 6 mois précédant la rupture. Le Maire a donc fait réaliser cet audit, il s'est rendu sur les différents sites avec des élus et le bureau d'étude représenté par monsieur Pierre BOUDOURESQUE. Il précise que dans le contrat signé avec la SEERC les compteurs restent la propriété de la Commune.

Une deuxième réunion avec le bureau d'études est prévue au cours du mois de novembre sur la partie financière et sur la facturation.

Martine FAYAUBOST demande quels étaient les élus présents, le Maire précise qu'il s'agissait des adjoints. Elle demande également une précision sur l'indice 10/120, Monsieur le Maire précise que cet indice montre que la connaissance des réseaux n'est pas bonne, la SEERC ne dispose pas de tous les plans des réseaux, il faudra donc penser à faire établir des plans lors de fuites sur les réseaux.

Pour ce qui est de l'audit de l'assainissement, l'état d'enlèvement est assez correct.

Information PLU :

Lors du précédent Conseil Municipal une délibération a été prise pour la modification du PLU sur 4 points à savoir :

Etude hydraulique

Erreurs matérielles

Erreurs graphiques

Loi LAF (Loi pour les Améliorations Foncières)

Le Maire précise que M. MOUTIN, représentant du bureau d'études est venu au cours de la semaine pour faire le point sur les éléments à intégrer dans le projet de modification du PLU et a demandé la transmission de documents qui vont lui permettre de proposer un nouveau plan mis à jour.

Brice DELAHOUCHE arrive et Rose-Marie ESCARRAT part, elle donne pouvoir à Jean-Louis ROUX pour la suite de la séance.

Assistance Maîtrise d'œuvre parking Pré de Fine et parc :

Le cabinet PM consultant représenté par Monsieur MOUTIN a présenté le 15 septembre 2015 un pré projet du cahier des charges qui a été commenté et développé au cours de cette réunion.

Le Maire donne lecture de ce document qui est remis à chaque élu et les invite à réfléchir aux orientations de cet espace et de la manière dont le parc pourrait générer des recettes pour son entretien.

Le Maire demande aux élus de participer à la prochaine réunion de travail qui est prévue le 23 octobre 2015 à 11h00.

Martine FAYAUBOST indique que dès que le projet sera plus concret une réunion publique devrait être organisée pour avoir l'avis des villecroziens. Le Maire confirme que cette réunion est prévue et qu'il faudra déterminer l'organisation le moment venu.

Proposition vente maison ROY

Monsieur le Maire rappelle que lors du dernier conseil municipal il avait précisé que M. et Mme ROY voulait vendre sa propriété.

Monsieur le Maire et d'autres élus ont visité la maison. Cet achat pourrait être intéressant car le bien est situé à côté de l'école.

Lors de cette visite Monsieur et Madame ROY ont été d'accord pour négocier le bien au prix de 600 000 €. Par la suite leur notaire a adressé au Maire un courrier de contre-proposition moyennant un prix de 830 000 €.

Le Maire rappelle que les acquisitions à l'amiable nécessitent la consultation de France Domaines (Direction Générale des Finances Publiques) ce qui a été fait. La valeur vénale du bien par France Domaines a été estimée à 449 000 €.

Une lettre va être transmise au notaire des époux ROY lui indiquant l'estimation réalisée par France Domaines.

Le Maire indique que ce bien est dans le périmètre du DPU (Droit de préemption Urbain) et qu'en cas de vente la mairie pourrait exercer son droit de préemption.

Bertrand BUTIN demande s'il n'y a pas un risque que M. ROY trouve une personne pour proposer un prix plus élevé, Sylvie NICOLLE et Martine FAYAUBOST indiquent que la mairie peut exercer un contrôle a posteriori.

Garage rue du Moulin

Monsieur le Maire précise qu'il y a eu deux offres pour l'achat de ce garage et qu'une offre a été retirée. De ce fait il ne reste qu'une seule offre au prix des domaines, à savoir 55 000 €. Le bien va donc être vendu à Monsieur Jean MAUNIER.

Aménagement traversée du village :

Les travaux ont démarré le 14 septembre. Les canalisations en amiante sont enlevées. La semaine prochaine, une canalisation provisoire pour les compteurs d'eau va être mise en place.

Des petits soucis dans le plan de circulation demeurent mais tout se met en place.

Pas de retard dans les travaux pour le moment.

Bertrand BUTIN demande si le balcon va être refait au cours des travaux, le Maire précise que les travaux pourront être réalisés par la suite, par le propriétaire.

Future bibliothèque :

Un état des lieux a été réalisé mardi 15 septembre avec le maçon, le peintre et l'électricien.

L'électricien a séparé les compteurs électriques de l'appartement de fonction de l'étage et de la future bibliothèque.

La prochaine réunion de chantier est prévue le 22 septembre 2015.

Saison touristique :

Brice DELAHOUCHE donne le bilan de la saison touristique au 31/08/2015, à savoir :

Grottes : 23 250 entrées du mois d'avril à fin août 2015

Recette des grottes au 15/09 : 54 000 €

La fréquentation de l'Office de Tourisme est en hausse tous les mois sauf août qui reste stable.

L'offre WIFI sécurisée a un véritable succès

Les visites du village sont en diminution

Les balades contées du vendredi ont attiré 41 personnes, la conteuse est satisfaite.

La page Facebook atteint presque les 900 « j'aime ».

La commission tourisme a mis en place :

- un nouveau plan du village en face de l'office de tourisme avec indication de tous les commerçants
- 2 panneaux aux entrées du village
- 1 site internet dédié au tourisme
- 1 brochure des balades pédestres traduite en 3 langues (français, anglais, néerlandais)
- Le dépliant des grottes en 6 langues (français, anglais, néerlandais, allemand, italien, russe)

La Commune a adhéré à l'ANECAT qui regroupe l'ensemble des grottes touristiques de France.

Les grottes vont participer à « Bienvenue chez vous » du 9 au 31 octobre en proposant tous les samedis 1 place achetée = 1 place offerte.

Projets à venir :

- Elaborer un agenda 2016 qui sera offert aux administrés lors des vœux du Maire
- Un nouveau plan guide édition 2016/2017
- Un panneau indicatif au Pré de Fine pour signaler le parc, la cascade, les grottes, la place et le vieux village.
- Groupe de réflexion pour l'ouverture des grottes en 2016 en collaboration avec Natura 2000.

Le Maire signale que le tourisme est une compétence de l'intercommunalité qui doit prendre en charge la promotion touristique. Des réunions concernant cette mise en œuvre sont prévues au sein de l'intercommunalité.

Brice DELAHOCHÉ demande si l'office de tourisme restera ouvert. Le Maire confirme que l'office restera ouvert, mais d'une manière différente, et sera de la compétence de l'intercommunalité.

Rentrée des classes :

Vincent VAGH indique que la rentrée c'est bien passée.

Cette année il y a 109 élèves. La classe la plus chargée compte 31 élèves il s'agit de la classe des CE1, CE2. Pour diminuer ce nombre 5 élèves ont été déplacés dans la classe des CP.

La directrice est en arrêt maladie depuis la rentrée, elle a une remplaçante pour sa classe. La direction est assurée par Patricia WHEIL.

Le périscolaire payant compte 33 participants, de ce fait 3 agents sont affectés au périscolaire pour permettre une aide au devoir.

Un PEDT (Projet Educatif Territorial) a été signé pour les Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) ce qui donne plus de professionnalisme à nos NAP (diplômes obligatoires). Le directeur de ce PEDT est Pierre CONSTANS. Le fait de signer ce PEDT nous permet d'être mieux subventionnés.

Vincent VAGH signale que Fatiha RUEDA a démissionné, en conséquence Chantal BOSCARINO a été embauché en CDD pour une durée de 6 mois.

Harmonie SERGI a également été embauchée en « contrat avenir » pour une durée d'un an pour se substituer à Olivia PENALVO.

Les nouveautés des NAP sont :

- La photographie avec Mickaël MOUTON
- L'équitation avec le Jas de Barna
- Nouvel intervenant musique : Raphaël GASEN

Remerciement pour Maryse SAPPA qui lit des contes aux enfants bénévolement.

Vincent VAGH a proposé à l'ADV de réaliser le spectacle de Noël.

Questions diverses :

Projet déchetterie intercommunale :

Le Syndicat Mixte du Haut Var a lancé un projet de déchetterie pour les communes de Villecroze, Tourtour et Aups. L'étude a été confiée à Cédric DUBOIS, chargé de mission auprès du Syndicat.

La déchetterie se situerait sur un terrain plat d'environ 2500 m² bitumé et sur lequel on disposerait différents caissons pour effectuer le tri.

La parcelle qui pourrait recevoir cette déchetterie se situe sur Villecroze, elle fait partie du régime forestier mais l'ONF serait d'accord pour distraire cette parcelle.

L'intérêt étant que cette déchetterie serait ouverte tous les jours sauf le dimanche après-midi. Elle serait gérée par le syndicat mixte du Haut Var. Les plages d'ouvertures étant plus grandes, on devrait diminuer les dépôts sauvages.

Un dossier de présentation est remis à tous les élus présents afin qu'ils puissent étudier ce projet et donner leur avis.

Il s'agit d'une simple information.

Oliviers communaux :

Monsieur DELAROSE demande l'autorisation de ramasser les olives et propose de donner en échange 5 litres d'huile à la cantine. L'ensemble des élus accepte cette demande.

La séance est levée à 19h48.